



Bruxelles, le 5 octobre 2016.

## **PROGRAMME MERCATOR DE L'OMD**

### **Mise à jour de l'analyse de la Section I**

#### **(Point IV. (c) de l'ordre du jour)**

#### **I. Contexte**

1. Peu après la conclusion des négociations et la finalisation de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), le Secrétariat de l'OMD a entrepris une analyse de la Section I de l'AFE afin de :
  - fournir des informations et des orientations pertinentes destinées à aider les Membres à mettre en œuvre les dispositions de l'AFE en recourant aux outils et instruments de l'OMD;
  - garantir une approche harmonisée de la part des administrations douanières; et
  - présenter les grandes lignes de la base de l'outil Web d'orientation sur la mise en œuvre de l'AFE (Directives de mise en œuvre) qui a été lancé en mai 2014.

Cette analyse complète désormais ces Directives de mise en œuvre qui ont été pensées comme un outil convivial, alors que l'analyse a pour ambition d'offrir des informations techniques plus détaillées.
2. Un autre objectif important de l'analyse consiste à identifier toutes les répercussions éventuelles, notamment la nécessité de mettre à jour les outils existants de l'OMD ou d'en élaborer de nouveaux afin de permettre une mise en œuvre pleine et entière des dispositions de l'AFE.
3. L'analyse a fait l'objet d'un examen lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe de travail sur l'AFE (GT AFE) au titre du document PT0005. Cet examen a permis de conclure que cette analyse représentait un très bon point de départ et qu'il convenait d'en poursuivre le

développement en collaboration avec d'autres organes de travail de l'OMD ainsi qu'avec le Secrétariat de l'OMC.

4. La version suivante de l'analyse (rév.1) a fait l'objet d'un examen lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du GT AFE tenue en septembre 2014 (document PT0013). Celle-ci constitue une actualisation de la version précédente dans la mesure où elle tient compte des recommandations formulées par le GT AFE et où elle reflète les dernières avancées et implications TI, les liens avec d'autres accords de l'OMC ainsi que des informations plus détaillées portant sur la manière dont les outils et instruments de l'OMD peuvent contribuer de manière directe à la mise en œuvre de chacune des dispositions. Cette rév.1 reprend également les conclusions auxquelles sont parvenus les divers organes de travail de l'OMD à l'issue de leur examen des dispositions de l'AFE en rapport avec leur mandat et leur portée.
5. A la suite de cette 2<sup>ème</sup> réunion, l'analyse a fait l'objet d'une nouvelle amélioration et a été téléchargée en tant que version rév.2 sur le site Web de l'OMD en novembre 2014.

## **II. Ordre de priorité de la mise à jour/conception des instruments/outils/projets**

6. Un autre objectif important de l'analyse consiste à identifier les domaines nécessitant davantage d'orientations. Les rév.1 et 2 de l'analyse ont déjà identifié des domaines nécessitant éventuellement un appui supplémentaire. Les mesures reprises ci-dessous ont été présentées lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du GT AFE (document PT0013), certaines d'entre-elles ayant déjà été menées à bien depuis :
  1. Nouveaux outils en cours de conception ou conçus récemment :
    - Dialogue douane-entreprises/orientations sur les partenariats (terminé)
    - Liste de contrôle du point de vue des entreprises pour les PME (terminé)
    - Directives consolidées sur les décisions anticipées (terminé)
    - Orientations concernant le cadre de conformité douanière et la divulgation volontaire (terminé)
    - Outil de diagnostic pour les contrôles a posteriori (terminé)
    - Directives consolidées sur les décisions anticipées (terminé)
  2. Outils existants en cours de révision :
    - Recueil sur la gestion coordonnée des frontières (terminé)
    - Manuel sur le transit (terminé)
  3. Révision éventuelle/mise à jour/procédure rapide pour les instruments/outils/projets existants :
    - Mise à jour de la Recommandation de l'OMD relative à l'utilisation des sites sur le World Wide Web par les administrations des douanes afin de l'aligner sur l'AFE (examen terminé)
    - Mise à jour des Directives TIC/Recueil sur le GU afin d'y inclure des orientations complémentaires sur les paiements électroniques (terminé)
    - Mise à jour des Directives sur la mainlevée immédiate afin d'y inclure des critères pour les personnes susceptibles de demander la mainlevée accélérée des marchandises
    - Mise du Guide sur l'échange de renseignements en matière d'évaluation en douane afin de l'aligner pleinement sur l'AFE
    - Révision de certains instruments (essentiellement des recommandations) et outils afin de les aligner pleinement sur l'AFE
    - Fournir des orientations complémentaires dans la CKR pour certains aspects spécifiques (par exemple, produits périssables, points d'information dans les Unions douanières et les communautés économiques régionales, examen

- périodique et publication d'informations concernant les redevances et impositions, traitement des marchandises rejetées, etc.)
  - Procédure rapide pour les blocs utilitaires/ projets de démonstration de la faisabilité pertinents dans le cadre des travaux sur les Douanes en réseau international (un manuel sur les DRI a été élaboré)
  - Révision du Glossaire des termes douaniers internationaux de l'OMD afin de mieux préciser comment les termes de l'OMD sont liés à ceux mentionnés dans l'AFE
  - Mise à jour des Directives sur les laboratoires des douanes afin d'y inclure des informations complémentaires concernant les seconds essais conformément à l'Article 5.3 (terminé)
4. Conception éventuelle de nouveaux outils/instruments/projets :
- Conception de Directives sur la transparence et la prévisibilité
  - Conception d'une liste de points d'information, y compris dans les Unions douanières et les communautés économiques régionales
  - Lancement d'un projet de l'OMD concernant la notification de la législation (en matière d'évaluation)
  - Conception d'une liste de liens avec les sites Web des Membres où sont publiées des informations conformément aux exigences de l'Article 1
  - Mise en place d'un système de notification des informations publiées
  - Conception d'orientations sur les décisions anticipées concernant les exonérations des droits de douane, les contingentements et les aspects autres que le tarif, l'origine et l'évaluation (au sujet desquels d'amples orientations sont déjà fournies)
  - Etablir un réseau de laboratoires des douanes afin d'inclure les seconds essais
  - Conception d'orientations concernant les procédures et la documentation uniformes exigées sur la base des meilleures pratiques
  - Conception d'une liste de points de contact pour les échanges d'informations (conformément à l'Article 12)
7. Lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du GT AFE, il a été suggéré d'élaborer des directives aux fins de l'organisation de seconds essais par les laboratoires des douanes (article 5.3), étant donné que cela ne figure dans aucun des outils et instruments de l'OMD. A cette exception près, le GT AFE n'a pas exprimé la nécessité de voir élaboré un nouvel outil.

### III. Rév.3 de l'analyse

8. Etant donné qu'au moment de la rédaction du présent document, 92 Membres de l'OMC ont ratifié l'AFE et que l'accord va bientôt entrer en vigueur, il apparaît nécessaire de procéder à un nouvel examen de l'analyse.
9. Sachant qu'ils s'emploient depuis maintenant 3 ans à être en conformité avec l'AFE, les Membres sont aujourd'hui plus à même de formuler des exigences en matière de tout autre document d'orientation dont ils pourraient avoir besoin.
10. Il apparaît également que la dernière version de l'analyse doit refléter les connaissances et expériences acquises tant lors du processus de mise en œuvre de l'AFE que lors des débats pertinents qui ont eu lieu au sein du GT AFE et d'autres organes pertinents, et ce afin de remplir pleinement sa fonction de document explicatif pour les Membres qui auraient besoin d'approfondir leur compréhension des obligations prévues au titre de l'AFE.

11. Un certain nombre de modifications/ajouts ont été apportés à la version rév.3 de l'analyse (annexée au présent document). Ceux-ci apparaissent sous la forme des « track changes » (« suivi des modifications ») suivants :

- Etant donné que l'analyse porte sur les mesures techniques de l'AFE, notamment les Comités nationaux de la facilitation des échanges figurant dans la Section III, il a été décidé de remplacer le titre « Analyse de la Section I » par « Analyse des mesures techniques », et ce afin de mieux refléter l'objet du document.
- Le format du document a été modifié. En effet, ce dernier ayant été sensiblement étoffé, il est apparu opportun d'en améliorer la lisibilité en lui donnant un format standard;
- L' « Aperçu », qui reprenait un résumé des obligations, a été remplacé par les « Obligations et avantages » afin de présenter des informations plus détaillées sur les dispositions et de proposer quelques exemples pratiques. En outre, les mesures techniques y sont également replacées dans leur contexte, en tenant compte des propositions formulées par les Membres de l'OMC au cours des négociations. Une part importante des éléments qui ont été ajoutés sous « Obligations et avantages » sont extraits du Guide de formation de l'AFE, qui a été conçu dans l'optique du cours e-learning de l'OMD, sous la supervision du Secrétariat de l'OMD ;
- Les nouveaux outils élaborés depuis ont été inclus dans l'analyse et sont accompagnés d'une brève description de leur utilité dans le contexte de l'AFE;
- Les conclusions des échanges de vues ayant eu lieu au sein des organes de travail de l'OMD, et principalement du GT AFE, ont également été prises en considération;
- Les « Implications possibles » ont été supprimées et le résumé des conclusions figure dans le présent document sous "II. Ordre de priorité de la mise à jour/conception des instruments/outils/projets ».

#### **IV. Action requise de la part du GT AFE**

12. Le GT AFE est invité à prendre acte et éventuellement à identifier les mesures à mener prioritairement ainsi que les nouveaux outils ou documents d'orientation dont pourraient avoir besoin les Membres aux fins de la mise en œuvre de l'AFE.

\*  
\*                      \*